

**REALISATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX
PLUVIALES A COMMUNAY (RHONE)**

ENQUETE PARCELLAIRE

PROCES VERBAL

Le commissaire enquêteur constate :

Que le projet de réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales et coulées de boue au hameau des Pins, secteur Cornavan-les Pins à Communay (Rhône) tel que proposé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO) fait l'objet d'une demande de déclaration d'utilité publique conditionnant l'expropriation de la parcelle ZH n°153,

Que les témoignages reçus à l'occasion de l'enquête publique montrent le bien fondé et l'utilité publique de ce projet,

Que le dossier établi par le SMAAVO et proposé à l'enquête publique de DUP apporte une réponse technique adéquate au risque de ruissellement et d'inondation constaté sur le secteur,

Que l'emprise de la parcelle section ZH n° 153 dans sa totalité est appropriée et nécessaire à la mise en œuvre d'un tel projet,


Que la propriétaire de cette parcelle a été informée des conditions de cette expropriation et de la tenue de l'enquête publique,

Que personne au cours de l'enquête publique ne s'est opposé à ce projet,

Et donne en conséquence un avis favorable à ce projet.

Fait à Lyon le 5 mars 2020

Le commissaire-enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. LEGRAND', written in a cursive style.

Michel LEGRAND